Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260106-2026_04-DE

DÉLIB. 2026-04

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Guingamp

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 janvier 2026

Date de convocation
30.12.2025

Date d'affichage
30.12.2025

Nombre de conseillers

En exercice	18
Présents	16
Votants	16

L'an deux mille vingt-six
le mardi 06 janvier à 20 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents :
M. Alain SAPIN - M. Dominique PRIGENT - Mme Patricia MARTIN - M. David RADUFE - Mme Annie JOUANJAN - M. Jacques BROUDER - Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick THOMAS - Mme Marie-Annick GEFFROY - Mme Florence QUATTRIN - M. Frédéric COURTEIL - Mme Gwénaëlle BRIGOT - M. Yann DASPREMONT - Mme Monique LE VOGUER - M. Jean-Pierre THOMAS - M. Evence LE GOAS
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme Roselyne DESCAMPS

Absents non excusés : M. Pascal AUBERT

Absents représentés :

Mme Patricia MARTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Projet résidence séniors – Cession des parcelles

Lors de la séance du 05 juillet 2024, une délibération avait été prise pour acter la cession des parcelles au groupe BUDET afin de réaliser son projet de construction d'une résidence senior.

Il est proposé de prendre une délibération complémentaire afin d'apporter plus de précision.
La délibération avait acté uniquement la vente de la parcelle A185, or, il s'avère que les parcelles A2141 et la A1435 seront partiellement impactées.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260106-2026_04-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants :

- ***D'APPROUVER*** *la vente de la parcelle A185, ainsi qu'une partie des parcelles A2141 et A1435 au promoteur BUDET*
- ***DE FIXER*** *le prix de vente à 100 000 € TTC*
- ***D'APPROUVER*** *que la surface de vente définitive sera calculée sur le nouveau découpage réalisé par le Géomètre expert « QUARTA »*
- ***D'AUTORISER*** *Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet*

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Alain SAPIN

MAIRIE DE LANVOLLON
22290

La secrétaire de séance
Patricia MARTIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le